

ASSOCIATION DIOCESAINE DE RODEZ

13 Avenue Victor Hugo

12000 RODEZ

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Gilles TOURNIER
Commissaire aux comptes
9 Avenue du Maréchal Joffre

12000 RODEZ

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

Aux administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre conseil d'administration, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association Diocésaine relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombe en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2022 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les informations exposées dans l'annexe des comptes annuels concernant la non valorisation à l'actif du bilan des biens immobiliers des Paroisses.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé selon mon jugement professionnel, ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

et

Conformément à la note figurant en annexe définissant le périmètre de l'association, je me suis plus particulièrement assuré des modalités d'intégration de la comptabilité des Paroisses et Services dans les états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

LS

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à RODEZ, le 31 Mai 2023

G. TOURNIER
Commissaire aux Comptes

Gilles TOURNIER

Expert-comptable
Commissaire aux Comptes
9 av. Général Joffre
12000 RODEZ

Tel. 05 65 67 02 83 - Fax 05 65 67 84 10

BILAN ACTIF

EXERCICE : Du 01/01/2022 Au 31/12/2022

	BRUT	Prov./Amort	NET	NET N-1
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Autres immobilisations incorporelles	6 164.40	5 948.41	215.99	1 726.34
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Terrains	1 206 509.79		1 206 509.79	1 207 044.79
Constructions	13 129 528.00	6 686 241.00	6 443 287.00	6 533 250.94
Installations Techniques, mat. outillages Industriels	79 293.22	58 163.49	21 129.73	19 515.14
Autres immobilisations corporelles	1 997 542.05	1 377 181.05	620 361.00	609 888.63
Immobilisations corporelles en cours	7 200.00		7 200.00	80 801.91
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 585 951.96	34 266.66	1 551 685.30	1 545 909.67
<u>Immobilisations financières</u>				
Autres titres immobilisés	1 092 800.00		1 092 800.00	1 092 800.00
Prêts	1 997 771.12	288 471.13	1 709 299.99	1 905 999.99
Autres	8 506.90		8 506.90	6 717.53
TOTAL (I)	21 111 267.44	8 450 271.74	12 660 995.70	13 003 654.94
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
<u>Créances</u>				
Créances reçues par legs ou donations	576 403.05		576 403.05	236 566.18
Autres créances	840 706.47		840 706.47	839 040.20
Valeurs mobilières de placement	71 919 874.81	4 281 920.00	67 637 954.81	67 298 994.33
Disponibilités	4 497 479.44		4 497 479.44	7 404 458.98
Charges Constatées d'avance	51 708.06		51 708.06	35 232.02
TOTAL (II)	77 886 171.83	4 281 920.00	73 604 251.83	75 814 291.71
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	98 997 439.27	12 732 191.74	86 265 247.53	88 817 946.65

CS

BILAN PASSIF

EXERCICE : Du 01/01/2022 Au 31/12/2022

	MONTANT	N-1
<u>FONDS PROPRES</u>		
<u>Fonds propres sans droit de reprise</u>		
Fonds statutaires	6 485 928.63	6 485 928.63
Fonds complémentaires	6 614 720.90	6 603 508.10
<u>Fonds propres avec droit de reprise</u>		
Autres réserves	67 089 108.02	66 212 803.41
Report à nouveau	1 515 355.62	1 515 355.62
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 814 564.08	917 479.44
TOTAL (I)	78 890 549.09	81 735 075.20
<u>FONDS REPORTES ET DEDIES</u>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	477 021.63	174 857.82
Fonds dédiés	2 015 245.84	1 944 265.52
TOTAL (II)	2 492 267.47	2 119 123.34
<u>PROVISIONS</u>		
Provisions pour charges	1 499 584.39	1 436 694.00
TOTAL (III)	1 499 584.39	1 436 694.00
<u>DETTES</u>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	693 795.84	773 719.47
Emprunts et dettes financières diverses	226 546.85	222 727.01
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	57 438.36	92 113.21
Dettes des legs ou donations	901 276.77	881 814.73
Dettes fiscales et sociales	279 058.77	203 508.96
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	59 130.53	55 959.28
Autres dettes	1 165 463.46	1 271 828.33
Produits constatés d'avance	136.00	25 383.12
TOTAL (IV)	3 382 846.58	3 527 054.11
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	86 265 247.53	88 817 946.65

LS

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES ET PRODUITS

EXERCICE : Du 01/01/2022 Au 31/12/2022

	MONTANT	N-1	VARIATION	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
<u>Ventes de biens et services</u>				
Ventes de biens	58 025.99	58 033.11	-7.12	0
Ventes de prestations de service	485 521.86	243 214.42	242 307.44	100
<u>Produits de tiers financeurs</u>				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	2 758 557.71	2 694 571.42	63 986.29	2
Legs, donations et assurances-vie	2 263 700.77	627 920.91	1 635 779.86	261
<u>Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges</u>	51 773.82	130 203.00	-78 429.18	-60
<u>Utilisations des fonds dédiés</u>	7 104.79	20 440.10	-13 335.31	-65
<u>Autres produits</u>	1 113 667.40	1 075 595.73	38 071.67	4
Total I	6 738 352.34	4 849 978.69	1 888 373.65	39
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	57 807.37	71 313.45	-13 506.08	-19
Autres achats et charges externes	3 489 012.52	2 820 818.21	668 194.31	24
Aides financières	504 318.28	483 299.08	21 019.20	4
Impôts, taxes et versements assimilés	298 818.93	302 366.69	-3 547.76	-1
Salaires et traitements	1 227 411.06	1 206 316.80	21 094.26	2
Charges sociales	507 906.64	498 772.83	9 133.81	2
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	500 034.59	452 074.02	47 960.57	11
Reports en fonds dédiés	78 085.11	99 804.07	-21 718.96	-22
Autres charges	104 554.44	119 022.13	-14 467.69	-12
Total II	6 767 948.94	6 053 787.28	714 161.66	12
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	-29 596.60	-1 203 808.59	1 174 211.99	-98
PRODUITS FINANCIERS				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	313 732.37	262 515.14	51 217.23	20
Autres intérêts et produits assimilés	288 188.60	2 064 429.28	-1 776 240.68	-86
Total III	601 920.97	2 326 944.42	-1 725 023.45	-74

25

	MONTANT	N-1	VARIATION	%
<u>CHARGES FINANCIERES</u>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3 839 385.00	37 504.00	3 801 881.00	
Intérêts et charges assimilées	16 830.09	19 035.00	-2 204.91	-12
Total IV	3 856 215.09	56 539.00	3 799 676.09	
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-3 254 294.12	2 270 405.42	-5 524 699.54	
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-3 283 890.72	1 066 596.83	-4 350 487.55	
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>				
Sur opérations en capital	707 779.70	223 314.86	484 464.84	217
Total V	707 779.70	223 314.86	484 464.84	217
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>				
Sur opérations de gestion	120 956.06	321 527.25	-200 571.19	-62
Total VI	120 956.06	321 527.25	-200 571.19	-62
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	586 823.64	-98 212.39	685 036.03	
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	117 497.00	50 905.00	66 592.00	131
Total des produits (I + III + V)	8 048 053.01	7 400 237.97	647 815.04	9
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	10 862 617.09	6 482 758.53	4 379 858.56	68
EXCEDENT OU DEFICIT	-2 814 564.08	917 479.44	-3 732 043.52	
<u>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</u>				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
<u>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</u>				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				

5